



MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE

AVIS PUBLIC

ENVOI DES COMPTES DE TAXES MUNICIPALES 2026

AVIS PUBLIC vous est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier.

Au cours des derniers jours, la Municipalité a procédé à l'envoi des comptes de taxes 2026 aux citoyens de Saint-Fulgence.

La Loi prévoit que le propriétaire d'un immeuble est responsable du paiement des taxes, même s'il n'a reçu de compte

IMPORTANT : Si vous n'avez pas reçu de compte de taxes municipales, vous devez communiquer avec le Service de la taxation au numéro de téléphone 418- 674-2588 poste 2300.

Veuillez prendre note que le fait de ne pas recevoir votre compte de taxes municipales ne vous soustrait en aucune façon à l'obligation de payer vos taxes selon les échéances prévues par la Municipalité.

La Municipalité de Saint-Fulgence ne se tient aucunement responsable des retards ou omissions dans l'acheminement du courrier, peu importe le mode de messagerie utilisé.

Dates d'échéance

Les paiements doivent s'effectuer aux dates suivantes :

1^{er} versement : 26 février 2026

2^e versement : 24 avril 2026

3^e versement : 26 juin 2026

4^e versement : 14 août 2026

Modalités de paiement

PAR INTERNET : via les systèmes de paiement électronique internet des institutions financières.

PAR LA POSTE : en nous faisant parvenir vos chèques à l'adresse suivante : 253, rue Saguenay Saint-Fulgence (Québec) GOV 1S0

Vous pouvez payer également en argent, en chèques, chèques postdatés ou par paiement direct au comptoir à la réception de l'hôtel de ville, sur les heures de bureau.

PRENEZ NOTE QUE LES CARTES DE CRÉDIT NE SONT PAS ACCEPTÉES.

**DONNÉ À SAINT-FULGENCE (PROVINCE DE QUÉBEC),
Ce 26^e jour du mois de janvier 2026.**

Jimmy Tremblay

Directeur général et greffier-trésorier

JT/jl